

# La contestation gronde

**Les citoyens d'Ecublens n'ont pas validé un crédit d'urgence en assemblée mardi**



La vente de la chapelle d'Ecublens a rapporté 29 000 francs à la commune. Alain Wicht-archives

## Charles Grandjean

Publié le 24 septembre 2020

Temps de lecture estimé : **5 minutes**

**Glâne »** Quelques jours après les intempéries, une pluie de critiques virulentes s'est abattue sur Ecublens. L'assemblée communale de mardi s'est déroulée dans une ambiance tendue, ponctuée de levées de boucliers autour de l'évacuation des eaux, de la gestion des déchets ou encore de la sécurité routière. Plusieurs critiques ont personnellement visé le syndic.

Point d'orgue de cette soirée houleuse: le vote à bulletins secrets pour valider un complément d'investissement de 40 000 francs pour une réfection de canalisation. Verdict: 18 voix contre, 13 pour et 2 abstentions.

## Canalisation décriée

Derrière ce refus, un différend autour de la réalisation d'une conduite d'eaux claires et de la modification de son tracé. «Le choix final a pris en considération que la conduite pouvait mieux desservir» certaines constructions, a justifié le syndic Jean-Pierre Vaucher, s'appuyant sur le caractère impératif de raccorder des immeubles dont les travaux s'étaient terminés entre avril et mai 2020. Comme il était alors impossible de réunir le législatif en raison de la crise sanitaire, l'exécutif s'est référé à un article de la loi sur les communes ayant trait aux dépenses imprévisibles et urgentes pour s'autoriser à effectuer ces travaux.

Or, ce dossier de canalisation faisait déjà l'objet d'un différend antérieur entre l'exécutif et un privé. Victime d'inondations lors des dernières intempéries, ce dernier a imputé sa situation personnelle aux décisions passées de l'exécutif. Pris à partie, le syndic a insisté sur le caractère exceptionnel des inondations qui ont affecté plusieurs habitants de la commune.

Mais d'autres aspects du dossier ont alimenté la suspicion de certains citoyens. «Dans les frais demandés ne figure pas la mise à l'enquête de la conduite», a interpellé avec véhémence un autre membre de l'assemblée. «Nous avons contacté la préfecture qui considère cette pose de conduite comme le remplacement d'une ancienne», s'est défendu Jean-Pierre Vaucher.

Qu'advient-il dès lors de cette dépense réalisée mais qui n'a pas reçu l'aval de l'assemblée? «Nous allons demander à la commune tous les éléments en lien avec ce dossier pour voir si cette dépense était vraiment

imprévisible et urgente», répond Valentin Bard, lieutenant de préfet. Le cas échéant, la préfecture, comme autorité de surveillance, pourrait être amenée à prendre des mesures «qui restent à déterminer».

## Choix financiers discutés

Les comptes ont été acceptés par 24 voix pour et 4 abstentions. Le compte de fonctionnement affiche un bénéfice de 4750 francs après amortissements supplémentaires de 185 000 francs sur un total de 1,3 million de charges. En ce qui concerne les investissements, les comptes affichent un excédent de charge de 38 000 francs. Face à ces résultats, des voix se sont élevées pour suggérer, qui des baisses d'impôt, qui une politique d'investissements.

«Ces amortissements prouvent que la commune a les moyens de faire le minimum, car des infrastructures ont vraiment besoin d'être revues. On est quand même en 2020, non plus en 1950», s'est agacé un membre de l'assemblée. «C'est de l'argent qui ne travaille pas», a renchéri un autre participant au sujet des disponibilités de 890 000 francs à l'actif du bilan. Egalement grand argentier, Jean-Pierre Vaucher a rappelé les précédentes baisses fiscales réalisées, tout en mettant en garde sur les charges à prévoir pour la station d'épuration, la caserne des pompiers de Rue, le cycle d'orientation ou encore la construction d'une école.

## Dépôt de deux pétitions

L'expression d'un mécontentement grandissant s'est aussi vue lors des divers. Deux pétitions munies d'une quarantaine de signatures ont alors été déposées par des habitants du village d'Eschiens: l'une demandant une meilleure gestion des poubelles, l'autre en faveur de mesures de régulation de vitesse à Eschiens.

Le syndic a indiqué à ce sujet qu'une séance d'information est prévue en 2021. Une campagne de mesure de vitesse avec le TCS aura lieu dans la commune après les vacances d'octobre. Insuffisant, a estimé une partie de l'assemblée s'impatiantant alors qu'un vote favorable à une étude d'un concept de sécurité des routes remonte à fin 2018. «C'est la troisième assemblée où je soulève ce point», a d'ailleurs regretté un citoyen, appelant, comme d'autres, à l'acquisition immédiate de radars pédagogiques. Ce dernier d'ajouter: «Ce soir, j'ai plus pris conscience des montants disponibles. Pour finir, je ne vais plus venir aux assemblées, si chaque fois on nous renvoie à une étude.»